

et les réfute avec une clarté et une vigueur qui doivent soumettre les esprits dégagés de préventions et les cœurs ouverts à l'amour de la vérité.

Six obstacles au salut se trouvent dans la religion protestante. Ils consistent : 1. En ce que les protestans sont séparés de la véritable et seule Eglise de Jésus-Christ ; 2. en ce qu'ils ne peuvent avoir qu'une foi chancelante ; 3. en ce qu'ils ne reconnaissent point l'autorité du Pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, ni celle des évêques, successeurs des apôtres ; 4. en ce que, la confession n'étant pas en usage chez eux, ou du moins n'y étant pas jugée nécessaire, la voie de la réconciliation avec le Seigneur leur est fermée ; 5. en ce que leurs prétendus pasteurs n'ont aucune mission ni aucun pouvoir pour exercer le saint ministère ; 6. en ce que le corps de doctrine des protestans n'est qu'un tissu de plusieurs erreurs anciennement condamnées par l'Eglise. Aussi la première Lettre a-t-elle pour objet l'*Institution divine de l'Eglise catholique et son autorité* ; la seconde expose *Quelle est la véritable règle de foi* ; la troisième établit la *Primauté du Pape, son autorité dans les matières spirituelles et celle des évêques, successeurs des apôtres* ; la quatrième prouve la *Nécessité de la confession sacramentelle* ; la cinquième démontre le *Défait de pouvoir dans les pasteurs protestans, et l'invalidité de leur ministère* ; la sixième expose toutes les *Erreurs anciennes et modernes que les protestans ont renouvelées, et dont ils ont formé leur corps de doctrine*.

En vain nos frères séparés prétendent-ils, à leur tour, rencontrer dans l'Eglise catholique des obstacles qui les empêchent de s'y réunir. Le P. Scheffmacher expose les six articles de notre croyance contre lesquels ils se sont élevés avec le plus de véhémence et d'obstination, il démontre la vérité de ces dogmes ; et conclut qu'aucun de ces articles n'ayant pu être pour les protestans un sujet légitime de séparation, aucun ne peut par conséquent être un obstacle légitime à leur réunion. Cette discussion est la matière des six dernières Lettres, qui ont pour objet : la septième, le *Sacrifice de la messe* ; la huitième, la *Présence permanente de Jésus-Christ dans l'eucharistie et l'obligation de l'y adorer* ; la neuvième, la *Communion sous une seule espèce* ; la dixième, l'*Invocation des saints* ; la onzième, la *Prière pour les morts* et le *Purgatoire* ; la douzième, la *Justification du pécheur*.

Ces douze Lettres réunies forment, on le voit, un corps assez complet de controverse ; les autres articles moins notables, qui nous distinguent des protestans, sont des conséquences de quelques-uns des dogmes qui y sont exposés et développés.

L'Avertissement parle d'une treizième Lettre, qui aurait pour objet, non pas la Défense de l'Invocation des saints, comme dans l'édition de M. Migne, mais le Dogme de la présence réelle prouvé par l'autorité de l'Écriture Sainte. Du reste, il n'en est question que dans cet Avertissement, car le texte de la treizième Lettre ne s'est présenté à nous, ni dans le premier, ni dans le second volume.

La correction du style a paru rendre nécessaires quelques changemens de rédaction. On a cru aussi devoir opérer plusieurs retranchemens, surtout par rapport aux citations des livres écrits en langue allemande : l'opportunité de ces suppressions est contestable.

Puisque nous nous occupons de la controverse avec les protestans, nous saisissons cette occasion pour recommander la lecture des *Lettres sur le Protestantisme*, ou Réponse de M. Pabbé Thibaud, curé de la cathédrale de la Rochelle, à la Brochure de M. Cambon, ministre à Marennnes, et aux dernières Lettres de ce ministre, sur les prétendues erreurs de l'Eglise romaine. *Ami de la Religion.*

VARIÉTÉS.

—GÉNÉREUSE COMPASSION.—Il y a quelque jours, un jeune garçon âgé d'environ 14 ans, et de la physionomie la plus heureuse, chantait en s'accompagnant de l'orgue de barbarie, près de la fontaine Saint-Severin. Un cercle nombreux s'était formé autour de lui, car sa voix était belle ; il avait déjà fait une assez bonne recette, et chacun s'étonnait de voir que le visage de ce pauvre enfant se mouillât de grosses larmes pendant qu'il chantait la *Dol d'Auvergne*, *Petit Pierre*, etc., romances qui ne sont pas de nature à attendrir. Un observateur, voulant savoir la cause de ces larmes, acheta, moyennant 5 fr., tous les cahiers de chansons qui restaient au jeune garçon, qu'il interrogea ensuite avec bonté.

— Ah ! monsieur, lui dit le jeune chanteur, personne ne pourrait comprendre ce que je souffre... Ma mère, ma bonne mère, qui était veuve, est morte la nuit dernière, et je suis l'aîné des cinq enfans qu'elle laisse. Elle ne voulait pas aller à l'hôpital, et je l'ai soignée de mon mieux jusqu'au dernier moment. Hier soir, après nous avoir embrassés tous, elle m'a dit : — « Mon bon Julien, j'ai bien du chagrin de vous quitter ; mais il y a une chose qui me fait de la peine par dessus tout, c'est d'être enterrée par charité sans entrer à l'église. »

Je me suis efforcé de la consoler ; mais deux heures après elle était morte... C'était bien triste de laisser là le cadavre de ma mère pour aller chanter ; mais je me suis dit : Elle ne sera pas enterrée par charité et elle entrera à l'église ; ça m'a donné du courage. Je chante depuis ce matin, et maintenant je puis payer le convoi... »

L'interlocuteur du jeune chanteur était M. Gignot, ancien receveur de rentes ; il fut touché jusqu'aux larmes par ce récit naïf ; mais voulant laisser au jeune homme tout le mérite de sa belle action, il se contenta d'abord de l'accompagner chez lui et d'assister au convoi de la mère.

La cérémonie terminée, M. Gignot déclara qu'il se chargeait de l'avenir des cinq enfans, et il les conduisit aussitôt chez lui, d'où ils ne sortirent que pour entrer dans diverses institutions afin d'être préparés par une éducation convenable à la position de fortune qui les attend. (*Audience*)

—On lit dans l'*Echo de la frontière* :

« On sait avec quelle rapidité les diligences font le trajet de Paris à Valenciennes ; excitées par une vive concurrence, et chacune désirant arriver la première à la douane de la frontière, elles n'arrêtent nulle part sur la route et font les cinquante lieues qui nous séparent de Paris en 18 heures environ. Cette rapidité explique comment il se fait qu'un bon voyageur parisien, débarqué il y a peu de jours à Valenciennes, tout étourdi encore de la route qu'on lui a fait faire si prestement, demanda en descendant de voiture qu'on voulait bien lui indiquer où était la statue de Jeanne d'Arc. Ce brave homme se croyait tout bonnement arrivé à Orléans. Il parut qu'ayant pris une place de coupé pour cette dernière ville, il se présenta dans la cour des messageries à l'heure où les diligences d'Orléans et de Valenciennes partent simultanément ; on n'attendait plus qu'un voyageur de coupé pour Valenciennes, et en voyant arriver un individu avec son sac et son manteau, on lui demanda s'il n'avait pas retenu sa place pour le coupé ; il répondit affirmativement, et, sans autres explications, on le poussa dans la voiture, lui, son sac et son manteau, et comme le postillon était en selle et l'heure sonnée, il partit ainsi pour le Nord croyant voyager au Midi. Ce touriste du Marais s'est trouvé fort désappointé quand on lui apprit qu'il était à Valenciennes, lui qui voulait visiter les bords de la Loire. Le directeur des messageries l'engagea à profiter de l'occasion pour voir les chemins de fer de la Belgique, ce qu'il fut bien obligé de faire. On nous apprend qu'il est allé manger du *stockfish* au lieu de pruniaux de Tours. Pourvu maintenant qu'à son retour il ne prenne pas à Malines le convoi d'Allemagne au lieu de celui de Quiévrain. »

M. R. TRUDEAU, APOTHECAIRE,

VIENT de recevoir un petit assortiment d'ARGENTERIES POUR ÉGLISES, telles que CALICES, CIBOIRES, BURETTES, FONTAINES-A-BAPTÊME, ENCENSOIRS, GARNITURE D'AUTEL, &c. &c. pour lesquels il sollicite l'attention de MESSIEURS DU CLERGÉ. Il a aussi en main un grand assortiment d'ÉTOFFES, GALONS & FRANGES d'or, d'ARGENT ET DE SOIE. Aussi TROIS LAMPES d'ÉGLISE.

Montréal, 10 novembre 1842.—3m.

A VENDRE

A CE BUREAU 75 exemplaires des ANNALES DE L'ARCHICONGRÉGATION DU TRÈS SAINT ET IMMACULÉ CŒUR DE MARIE, publiées à Paris ; à un scheling le cahier.

AVIS À MM. DU CLERGÉ.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les MESSIEURS DU CLERGÉ, qu'il reçoit à l'instant les ERRETS d'ÉGLISES qu'il attendait depuis le printemps ; qui consistent en un bel assortiment de Chandeliers et Croix pour autels, Calices, Ciboires, O-tensoirs, Burettes, Porte-Dieu, Ampoules, Bénitiers, Cartons d'autels, Encensoirs et autres articles de ce genre ; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, Galons d'or et d'argent, et de différentes dimensions.

Montréal, 11 août 1842.

JOSEPH ROY.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPRENOX, libraires de cette ville.

Prix des annonces :—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE. PIRE. DE L'ÉVÊCHÉ.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,